

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU

30 JUIN 2020

(art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Rustrel, régulièrement convoqué le 24 juin 2020, s'est réuni en séance publique le 30 juin 2020 à 20h30, sous la présidence de Pierre TARTANSON, Maire de Rustrel.

Conseillers présents : MMES GIANATI, LOISON, MARICHAL, PEY, RENAUDIN, WOLFF, MM. TARTANSON, ESCOFFIER, CASTOR, ARMAND, JEAN et ROUX

Conseillers absents : MME KRAMER et M. GUIRAUD

Secrétaire de séance : Mme GIANATI

Ouverture de la séance à 20h30

Observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 16 juin 2020 : *néant*.

Voici les sujets soumis au vote lors de cette assemblée :

1- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019

Monsieur le maire présente les comptes de gestion 2019 du receveur municipal. Il est proposé au Conseil d'approuver ces comptes.

Vote : unanimité

2- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les comptes administratifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, approuve ces comptes administratifs 2019 (budgets principal, lotissement, CCAS et production photovoltaïque).

Vote : unanimité (la maire ne participa pas au vote)

3- SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Les ACROS	:	1 500 €
Rustrel Voir-Ecouter	:	650 €
Amicale CCFF Rustrel	:	300 €
La lulette s'entête	:	300 €
Resto du cœurs	:	200 €
Festival des cinémas d'Afrique	:	150 €
Handic'Apt	:	100 €
Union des Sapeurs-pompiers	:	50 €
Souvenir français	:	50 €
La Bibliothèque Sonore	:	50 €

Vote : unanimité

4- VOTE DES BUDGETS 2020

Le budget primitif principal 2020 s'équilibre comme suit :

- 1 163 207 € en fonctionnement
- 902 567 € en investissement (restes à réaliser compris)

Le budget primitif 2019 de production d'énergie photovoltaïque s'équilibre comme suit :

- 12 318.85 € en fonctionnement
- 11 163.74 € en investissement

Le budget primitif 2019 CCAS s'équilibre comme suit :

- 3 192.32 € en fonctionnement

Vote : unanimité

5- FINANCES COMMUNALES : PROVISION POUR RISQUE

Il est prévu au budget 2020 une provision pour risques de 15000 € dans l'affaire qui oppose la commune à Mme Chantal BLANC. Le comptable public souhaite une délibération spécifique pour cette provision.

Vote : unanimité

6- EXONERATION DES LOYERS D'AVRIL ET MAI 2020

En vertu de l'arrêté du 15 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19, et sur demande des redevables du Gîte du Château et du Colorado Aventures, il est proposé l'exonération de manière définitive des loyers d'avril et mai 2020.

Vote : unanimité

7- DELEGATIONS AUPRES DES COLLECTIVITES EXTERIEURES

Collectivité	Nbre de délégués	
	Titulaires	Suppléants
<i>SIRCC (Syndicat Intercommunal Rivière Calavon Coulon)</i>	1	1
<i>SIRTOM du Pays d'Apt</i>	1	1
<i>SIVOM du Calavon</i>	2	2
<i>SMDVF (Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière)</i>	1	1

Vote : unanimité

8- Régies municipales : modification du tarif 2020 pour la piscine

Services	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Droit de place – terrasse – Redevance d'occupation du domaine public	13€ par m2 par an	
Provence outillage	4€ le mètre linéaire par jour	
Marché hebdomadaire	1.5€ le mètre linéaire sans électricité 2€ le mètre linéaire avec électricité	
Autres manifestations (vide grenier, etc...)	3€ le mètre linéaire par jour	
Cirques	15 € par soirée	
Brocante professionnelle	100 € par jour	
Ventes ambulantes meubles	18€ par jour	
Abonnement pizzaiolo	10€ par soir	
Cantine	3,10 € le repas enfant ; 8€ le repas adulte	
Piscine	4 € adulte 2 € enfant + cours aquagym 30 € abonnement adulte 15 € abonnement enfant	
Brochures Rustrel	3.50 € vente distributeurs 4.60 € vente directe public	
Salles des Fêtes	65 € associations Rustrel par convention 260 € particuliers Rustrel (de 10h à 1h) Caution : 1000 € 560 € non rustréliens (de 10h à 1h) Caution : 1000 €	
Ramassage végétaux, gravats, encombrants	75 €	
Concession cimetière (concessions trentenaires)	600 € grandes 400 € petites 400 € columbarium (taxes fiscales en +)	
Camion crêpe	10 € par manifestation 5 € par manifestation du 15/11 au 15/4	
Photocopies	A4 noir recto : 0,20 cts A3 noir recto : 0,40 cts (x2 pour un recto-verso) <u>Associations rustréliennes</u> : gratuit pour le noir et 0,15 cts en A4 couleur, 0,30 cts A3 couleur (le papier n'est pas fourni)	
Garderie	Forfait 30 €/trimestre pour un enfant Forfait 50 €/trimestre pour deux enfants Gratuit à partir du 3 ^{ème} enfant	

Vote : unanimité

9- Non transfert de compétence sur les projets d'investissement sur le pluvial

Par délibération n° 2020-22 du 17 janvier 2020, le Conseil départemental de Vaucluse a adopté les nouvelles modalités d'application du dispositif départemental en faveur de l'aménagement hydraulique et de l'équipement rural.

Les nouveaux critères d'éligibilité de ce dispositif seront réservés aux communes vauclusiennes qualifiées de « rurales », n'ayant pas transféré leur compétence sur les projets d'investissements sur le pluvial.

Le Département souhaite une délibération spécifique actant ce non-transfert de compétence au 1^{er} janvier 2020.

Vote : unanimité

10- Création d'un service public de DECI

Conformément à la réglementation en vigueur, il est obligatoire de créer un Service Public de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), en vue de répondre à l'exigence réglementaire en vigueur.

Vote : unanimité

La séance est levée à 22h00

Le Maire,
Pierre TARTANSON



La secrétaire de séance
Céline GIANATI